

**Arrêté instituant la commission de recensement et de dépouillement des votes pour l'élection des représentants des communes et des établissements publics locaux au conseil d'administration du Centre Interdépartemental de Gestion de la fonction publique territoriale de la Grande Couronne de la région Ile-de-France**

Le président du Centre de gestion,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° SG/01/2026 du 4 mai 2026, fixant les modalités d'organisation des élections et des désignations au Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la grande couronne de la région d'Ile-de-France,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Dans le cadre de l'élection des représentants des communes et des établissements publics locaux au conseil d'administration du Centre Interdépartemental de Gestion de la fonction publique territoriale de la Grande Couronne de la région Ile-de-France, la commission prévue à l'article 4 de l'arrêté n° SG/01/2026 chargée d'examiner les réclamations relatives aux listes électorales ainsi que de procéder au recensement et au dépouillement des votes, est composée comme suit :

- **Président** : Daniel LEVEL, président du Centre de Gestion

- **Membres titulaires :**

- Elus locaux :

- Michel DELAMAIRE, Maire de FEUCHEROLLES (78)
- Anne PELLETIER LE BARBIER, Maire de BIEVRES (91)
- Nicolas KOWBASIUK, Adjoint au Maire TAVERNY (95)

- Fonctionnaires :

- Rémy SEMON, Directeur général des services de la commune de SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON (91)
- Virginie RODIER-GUIGNON, Directrice générale des services de la commune de GARGENVILLE (78)

- **Membres suppléants :**

- Elus locaux :

- Cédric PEMBA-MARINE, Maire de PORT-MARLY (78)
- Sylvain TANGUY, Maire du PLESSIS-PÂTE (91)
- Sylvie PESLERBE, Adjointe au Maire d'ASNIERES-SUR-OISE (95)

- Fonctionnaires :

- Jérôme COUFFY, Directeur général du SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE REALISATIONS D'EQUIPEMENTS D'INTERET GENERAL DE LA VALLEE DE MONTMORENCY (95)
- Mickael BOITELLE, Directeur général du SYNDICAT MIXTE SEINE OUEST (78)

REÇU EN PREFECTURE

le 11/05/2026

Application agréée E-legalite.com

**ARTICLE 2 :** La commission recevra à l'adresse « [commission.recensement@cigversailles.fr](mailto:commission.recensement@cigversailles.fr) » les réclamations sur la liste électorale jusqu'au mardi 19 mai 2026 au plus tard et statuera sur ces réclamations le mercredi 20 mai 2026 au plus tard.

**ARTICLE 3 :** La commission procédera au recensement et au dépouillement des votes du scrutin de liste à la représentation proportionnelle d'après la règle de la plus forte moyenne, le 25 juin à 16h30.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur Général du centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à chaque membre de la commission, transmis à Monsieur le Préfet de Département, mis en ligne à l'adresse [www.cigversailles.fr](http://www.cigversailles.fr), rubrique « le CIG », dossier « les élections », et affiché dans les locaux du Centre de Gestion.

Fait à Versailles, le 11 mai 2026

Le Président,



Daniel LEVEL  
Maire de la commune déléguée de Fourqueux

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.